



## ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE LES MERCREDIS AU GROUPE SCOLAIRE DESOUTTER

### MERCREDI MATIN (8h30-11h30) / APRES-MIDI (14h-17h)

Pour le mercredi, une navette est mise en place pour les enfants des écoles Brassens et Bruegel souhaitant se rendre au centre de loisirs (départ de la navette 8h10 mairie déléguée / 8h20 école Brassens - retour 11h35 école Brassens / 11h45 mairie déléguée puis pour l'après-midi départ de la navette 13h40 mairie déléguée / 13h50 école Brassens - retour 17h10 école Brassens / 17h20 mairie déléguée). Possibilité d'accueillir vos enfants le midi (pique-nique fourni par les parents) et périscolaire le soir de 17h à 18h30).

### SERVICES PROPOSES LES MERCREDIS (Ecole DESOUTTER)

#### Tarif pour le mercredi matin (7h30 8h30 soit 1h)

Quotient CAF	Habitants	Extérieurs
<369	0,30 €	0,30 €
370<QF<499	0,50 €	0,50 €
500<QF<700	0,70 €	0,70 €
701<QF<915	1,40 €	2,60 €
>915	1,60 €	3,10 €

#### Tarifs restauration pour le mercredi midi (période scolaire) :

Le mercredi, les familles fournissent le pique-nique, le tarif comprend le temps d'encadrement de 11h30 à 14h

Quotient CAF	Habitants	Extérieurs
<500	1,00 €	1,50 €
501<QF<700	1,10 €	1,80 €
≥701	1,20 €	2,10 €

#### ALSH matin 8h30-11h30 Après-midi 14h 17h) : tarif pour 3h

Quotient CAF	Habitants	Extérieurs
<369	0,80 €	0,80 €
370<QF<499	1,20 €	1,40 €
500<QF<700	1,40 €	2,00 €
701<QF<915	3,00 €	5,40 €
>915	3,20 €	5,80 €

#### Tarif pour le mercredi soir (17h 18h30 soit 1h30)

Quotient CAF	Habitants	Extérieurs
<369	0,40 €	0,40 €
370<QF<499	0,70 €	0,70 €
500<QF<700	1,00 €	1,00 €
701<QF<915	2,00 €	3,80 €
>915	2,20 €	4,20 €

### SERVICES PROPOSES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

(sauf pour la période de Noël) Groupes scolaires DESOUTTER / BRUEGEL

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (possibilité de restauration, garderie, sortie comprise dans le prix)

#### Tarif à la semaine

Quotient CAF	Habitants	Extérieurs
<369	11,00 €	11,50 €
370<QF<499	13,50 €	17,00 €
500<QF<700	15,50 €	21,50 €
701<QF<915	19,00 €	31,10 €
>915	20,00 €	32,50 €

Tarifs garderie 7h 30 à 9h – 17h à 18h30

#### Tarifs pour 1h30

Quotient CAF	Habitants	Extérieurs
<369	0,90 €	1,20 €
370<QF<499	1,00 €	1,40 €
500<QF<700	1,20 €	1,60 €
701<QF<915	2,00 €	3,80 €
>915	2,20 €	4,20 €

# SERVICES A L'ENFANCE

# Rentrée scolaire 2023-2024



Madame, Monsieur,

Une nouvelle année scolaire se profile déjà en septembre 2023. C'est le moment de vous adresser comme d'habitude cette brochure dans laquelle vous trouverez toutes les activités périscolaires organisées par la mairie pour les enfants des écoles de la ville et leurs tarifs : cantine, garderie, centres de loisirs du mercredi et des vacances.

Pour répondre à une attente forte des parents, il est désormais possible d'inscrire à l'école, après concertation avec le directeur et les directrices, les enfants de moins de trois ans nés avant le 31 août 2021. Ils seront accueillis dans chaque école de la ville en fonction des places disponibles suivant des critères définis : par ordre chronologique des naissances, avec une priorité aux enfants habitant la commune. Ceux-ci pourront aussi bénéficier des services périscolaires organisés par la mairie.

Notre souci étant d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles d'éducation et de sécurité.

En attendant cette prochaine rentrée scolaire, je vous souhaite à tous d'agréables vacances d'été.

Régis DAMMAN  
Adjoint à l'Education  
et à l'Enfance



### PORTAIL CITOYEN DATES A RETENIR

Date limite de réception du dossier unique d'inscription (papier) : **18 août 2023.**

Remise de ce dossier papier obligatoire pour accéder au portail (Cf. plaquette citoyen).

Date limite de réservation au niveau du portail citoyen (pour la première semaine scolaire) : **25 août 2023.**

## FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023

### Fonctionnement en période scolaire écoles Desoutter et Brassens

	7h30	8h30	11h30	13h30	16h30	18h30
Lundi	Accueil de loisirs sans hébergement	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Accueil de loisirs sans hébergement
Mardi	Accueil de loisirs sans hébergement	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Accueil de loisirs sans hébergement
Mercredi	Accueil de loisirs sans hébergement	Ecoles	Ecoles	Pique-nique du mercredi fourni par les familles	Ecoles	Accueil de loisirs sans hébergement
Jeudi	Accueil de loisirs sans hébergement	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Accueil de loisirs sans hébergement
Vendredi	Accueil de loisirs sans hébergement	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Accueil de loisirs sans hébergement

### Fonctionnement en période scolaire école Bruegel

	7h30	8h45	12h	13h45	16h30	18h30
Lundi	Accueil de loisirs sans hébergement	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Accueil de loisirs sans hébergement
Mardi	Accueil de loisirs sans hébergement	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Accueil de loisirs sans hébergement
Mercredi	Accueil de loisirs sans hébergement	Ecoles	Ecoles	Pique-nique du mercredi fourni par les familles	Ecoles	Accueil de loisirs sans hébergement
Jeudi	Accueil de loisirs sans hébergement	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Accueil de loisirs sans hébergement
Vendredi	Accueil de loisirs sans hébergement	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Accueil de loisirs sans hébergement

### Fonctionnement en période de vacances

	7h30	9h00	12h	14h00	17h00	18h30
Lundi	Accueil de loisirs sans hébergement	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Accueil de loisirs sans hébergement
Mardi	Accueil de loisirs sans hébergement	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Accueil de loisirs sans hébergement
Mercredi	Accueil de loisirs sans hébergement	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Accueil de loisirs sans hébergement
Jeudi	Accueil de loisirs sans hébergement	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Accueil de loisirs sans hébergement
Vendredi	Accueil de loisirs sans hébergement	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Ecoles	Accueil de loisirs sans hébergement

#### LEGENDE

Accueil de loisirs sans hébergement
Pique-nique du mercredi fourni par les familles
Pause Méridienne/cantine
Ecoles
Garderie

## RESTAURATION SCOLAIRE

**Période :** Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Repas enfant Habitants	Tarif repas	Temps animation	Total
QF ≤ 500	2,00 €	1,00 €	3,00 €
500 < QF ≤ 700	2,00 €	1,10 €	3,10 €
700 < QF	2,00 €	1,20 €	3,20 €

#### Modalités d'inscription :

Les inscriptions se font au plus tard le mercredi pour la semaine suivante via le portail citoyen en ligne ([www.ville-tcv.fr](http://www.ville-tcv.fr))

Repas enfant Extérieur	Tarif repas	Temps animation	Total
QF ≤ 500	3,00 €	1,50 €	4,50 €
500 < QF ≤ 700	3,00 €	1,80 €	4,80 €
700 < QF	3,00 €	2,05 €	5,05 €

## GARDERIE PERISCOLAIRE (Groupes scolaires Desoutter et Brassens)

**Période :** Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30 et mercredis de 17h à 18h30

**Tarifs :** + adhésion familiale obligatoire au Centre Socioculturel St Exupéry (8 € pour les habitants et de 16 € pour les extérieurs)

**Modalités d'inscription :** Les inscriptions se font 72 h avant via le portail via le portail citoyen en ligne ([www.ville-tcv.fr](http://www.ville-tcv.fr))

QF	Habitants	Extérieurs
<369	0,30 €	0,30 €
370 < QF < 499	0,50 €	0,50 €
500 < QF < 700	0,70 €	0,70 €
701 < QF < 915	1,30 €	2,50 €
915 < QF	1,50 €	3,00 €

Tarification en fonction du Quotient Familial (garderie du matin)

QF	16h30-18h (séance d'1h30)		16h30-18h30 (séance de 2h)	
	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs
<369	0,40 €	0,40 €	0,60 €	0,60 €
370 < QF < 499	0,70 €	0,70 €	1,00 €	1,00 €
500 < QF < 700	1,00 €	1,00 €	1,30 €	1,30 €
701 < QF < 915	2,00 €	3,80 €	2,50 €	5,00 €
915 < QF	2,20 €	4,20 €	3,00 €	5,80 €

Tarification en fonction du QF (garderie du soir)

## GARDERIE PERISCOLAIRE (Ecole Bruegel)

Merci de vous rapprocher de la mairie déléguée de Coudekerque-Village

## ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

**Période :** Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h - La reprise est prévue le 11 septembre 2023

**Tarifs :** 0.90 € + adhésion familiale obligatoire au Centre Socioculturel St Exupéry

**Modalités d'inscription :**

Réinscription pour les enfants inscrits l'année précédente (les places sont prioritairement réservées aux enfants ayant besoin d'un suivi scolaire individuel) sur avis des enseignants et/ou des assistantes sociales. Les inscriptions sont faites au Centre Socioculturel après aval de la responsable du secteur enfance.